



Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur

PARTIE OFFICIELLE

NOVEMBRE 1991

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.211.007.1 DU 5 NOVEMBRE 1991

Mesures de longueur HARA

(CLASSES DE PRECISION II ET III)

LA PRESENTE DECISION D'APPROBATION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR, MODIFIE PAR LE DECRET N° 79-783 DU 30 AOUT 1979 ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 30 DECEMBRE 1985.

FABRICANT

HARA RULE MFG CO. Ltd, PO-Box 1 Kozu, Sakawa Odawara Shi, Odawara Kanagawa Ken (Japon).

DEMANDEUR

IMPORT-EXPORT DU VELAY S.A. (Société I.E.V.), Zone Industrielle Les Prairies, 43110 Aurrec sur Loire.

OBJET

La présente décision transfère à la société IMPORT-EXPORT DU VELAY le bénéfice des approbations de modèle accordées aux établissements R. RONDY par les décisions suivantes :

- Décision n° 76.1.03.211.1.2 du 29 juin 1976 (1) relative au décimètre HARA en ruban d'acier type 10100, complété par la décision n° 89.1.04.211.3.2 du 20 février 1989 (10) relative aux mesures de longueur en rubans d'acier HARA de 10, 20 et 30 mètres.
- Décision n° 76.1.06.211.3.2 du 28 juillet 1976 (2) relative au double-mètre, triple mètre et demi-décimètre HARA en ruban d'acier, complétée par la décision n° 89.1.02.211.3.2 du 6 février 1989 (8) relative aux mesures de longueur en rubans d'acier HARA de 2, 3 et 5 mètres.
- Décision n° 78.1.04.211.2.3 du 31 mars 1978 (3) relative au double-mètre et triple mètre HARA en ruban d'acier, complétée par la décision n° 89.1.02.211.3.2 du 6 février 1989 (8) relative aux mesures de longueur en rubans d'acier HARA de 2, 3 et 5 mètres.
- Décision n° 80.1.04.211.1.2 du 28 novembre 1980 (4) relative au double-décimètre HARA en ruban d'acier, complétée par la décision n° 89.1.04.211.3.2 du 20 février 1989 (10) relative aux mesures de longueur en rubans d'acier HARA de 10, 20 et 30 mètres.
- Décision n° 82.1.04.211.1.2 du 6 mai 1982 (5) relative à la mesure de 6 mètres en ruban d'acier HARA, complétée par la décision n° 89.1.03.211.1.2 du 9 février 1989 (9) relative aux mesures de longueur en ruban d'acier HARA de 6 mètres.
- Décision n° 87.1.09.211.3.2 du 30 décembre 1987 (6) relative aux mesures de longueur en rubans d'acier HARA de 1, 2 et 3 mètres.
- Décision n° 88.1.01.211.3.3 du 29 janvier 1988 (7) relative aux mesures de longueur en rubans fibre de verre HARA de 10, 20 et 30 mètres.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires devant figurer sur le début des rubans restent identiques à celles fixées par leurs décisions d'approbation respectives, la marque commerciale "RONDY" ayant été conservée par le demandeur de cette approbation de modèle.

VALIDITE

Les limites de validité de chacune des décisions d'approbation de modèles mentionnées dans la présente décision restent inchangées.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

- (1) *Revue de Métrologie*, juin 1976, page 566.
- (2) *Revue de Métrologie*, juillet 1976, page 663.
- (3) *Revue de Métrologie*, mars 1978, page 237.
- (4) *Revue de Métrologie*, novembre 1980, page 1115.
- (5) *Revue de Métrologie*, mai 1982, page 515.
- (6) *Revue de Métrologie*, décembre 1987, page 1410.
- (7) *Revue de Métrologie*, février 1988, page 135.
- (8) *Revue de Métrologie*, février 1989, page 158.
- (9) *Revue de Métrologie*, février 1989, page 162.
- (10) *Revue de Métrologie*, février 1989, page 165.